

Du registre aux délibérations du Conseil Communal de
cette commune a été extrait ce qui suit :

SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2023

PRESENTS :

M.M.CAPRASSE, Bourgmestre-Président;
J.DEVILLE, M.KNODEN, P.CARA, J.GUILLAUME,
Echevins;
C.FETTEN, C.PHILIPPART, M.PHILIPPE,
A.LAMBORELLE, A-S.GADISSEUX, N.GERADIN,
V.PENOY, C.CRINS, F. MATHURIN, P.
DUBUISSON, F. MARVILLE, M BUYTAERT,
Conseillers communaux
J-Y BROUET, Directeur général

OBJET : **Assemblées générales ordinaire et extraordinaire de VIVALIA le
19/12/2023**
Ordre du jour
**Délégation aux représentants de la commune de reporter les décisions à
l'AG**

Le Conseil Communal,

Vu la convocation adressée ce 16/11/2023, par l'Intercommunale VIVALIA aux fins de
participer aux Assemblées générales ordinaire et extraordinaire de VIVALIA qui se tiendront
le 19/12/2023 à 18h30 au Centre Universitaire Psychiatrique, Centre social, route des
Ardoisières 100 à 6880 Bertrix,

Vu les articles L1523-2,8°, L1523-12 du Code de la démocratie locale et de la
décentralisation, et les statuts de l'Intercommunale VIVALIA ;

Considérant l'affiliation de la Commune à l'intercommunale VIVALIA;

Vu les documents de travail annexés à la susdite convocation, relatifs aux différents points
inscrits aux ordres du jour ;

Considérant que les ordres du jour, sur lesquels le Conseil doit se prononcer, portent sur:

Pour l'Assemblée générale ordinaire :

- 1- Approbation du Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 27 juin 2023 ;
- 2- Approbation du Plan stratégique 2024-2025 et approbation du budget 2024 de
VIVALIA.

Pour l'Assemblée générale extraordinaire :

- 1- Approbation des modifications statutaires – modification de l'article 55 des statuts de
l'Intercommunale VIVALIA tel que proposé par le Conseil d'administration du 14
novembre 2023.

**Sur proposition de Nicole GERADIN, Conseillère communale,
Après en avoir délibéré,
D E C I D E, par oui, non et abstention,**

Article 1 : De marquer son accord sur chacun des points inscrits aux ordres du jour des Assemblées générales ordinaire et extraordinaire qui se tiendront le 19/12/2023, tels qu'ils sont repris dans la convocation, et sur les propositions de décision y afférentes, à savoir :

Pour l'Assemblée générale ordinaire :

- 1- Approbation du Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 27 juin 2023 ;
- 2- Approbation du Plan stratégique 2024-2025 et approbation du budget 2024 de VIVALIA.

Pour l'Assemblée générale extraordinaire :

- 1- Approbation des modifications statutaires – modification de l'article 55 des statuts de l'Intercommunale VIVALIA tel que proposé par le Conseil d'administration du 14 novembre 2023.

Article 2 : De charger les délégués désignés pour représenter la Commune par décision du Conseil Communal du 29.01.2019, de rapporter la présente délibération telle quelle aux Assemblées générales ordinaire et extraordinaire de VIVALIA.

Article 3 : De charger le Collège Communal de veiller à l'exécution de la présente délibération et de déposer une copie conforme de celle-ci au siège social de l'Intercommunal VIVALIA, avant les Assemblées générales.

FAIT EN SEANCE PUBLIQUE, DATE QUE DESSUS :
PAR LE CONSEIL :

Le Directeur Général,
(s)J-Y.BROUET

Le Président,
(s)M.CAPRASSE

POUR EXPEDITION CONFORME :

Le Directeur Général,
J-Y.BROUET

Le Bourgmestre
M.CAPRASSE